

Le Plan Communal du Sauvegarde (PCS)

1. Les acteurs principaux qui ont permis la création du plan,
2. Les modalités utilisées pour contacter ces acteurs,
3. Planification éventuelle d'un exercice communal ?
4. Les difficultés rencontrées ainsi que les solutions trouvées pour y remédier.
5. Focus sur l'élaboration du DICRIM.

Référents du PCS les Mureaux:

Eric Clinckemaillie, Directeur Général des Services

Thierry Grosjean, responsable technique du CSU et coordinateur du PCS



1. Les acteurs principaux

- **Le SIDPC**

- Compréhension de la loi et du décret
- Compréhension de l'objectif
- Définition des risques de la commune (DDRM)
- Les outils et documents à notre disposition
- Les points d'étapes

1. Les acteurs principaux

- **Le SIDPC**
- **Les autres communes**

1. Les acteurs principaux

- **Le SIDPC**
- **Les autres communes**
- **Les services municipaux**
 - L'équipe en charge du Dossier Communal Synthétique
 - Le comité de pilotage
 - La Direction Voirie/Réseau
 - La Direction de la communication
 - Archives municipales

1. Les acteurs principaux

- **Le SIDPC**
- **Les autres communes**
- **Les services municipaux**
- **Les Sapeurs Pompiers**

1. Les acteurs principaux

- **Le SIDPC**
- **Les autres communes**
- **Les services municipaux**
- **Les Sapeurs Pompiers**
- **Les autres services**
 - L'Inspection Académique
 - La VNF
 - La DRIEE
 - Etc

2. Les modalités utilisées.



3. Planification d'exercice

Activations du PCS

- 2 crues de Seine
- 1 inondation quartier
- 4 pollutions de Seine
- 2 chutes neige
- 3 canicules
- Covid-19
- 1 feu de foyer social
- 1 feu d'hôtel



3. Planification d'exercice

Activations du PCS

- 2 crues de Seine
- 1 inondation quartier
- 4 pollutions de Seine
- 2 chutes neige
- 3 canicules
- Covid-19
- 1 feu de foyer social
- 1 feu d'hôtel



3. Planification d'exercice



Activations du PCS

- 2 crues de Seine
- 1 inondation quartier
- 4 pollutions de Seine
- 2 chutes neige
- 3 canicules
- Covid-19
- 1 feu de foyer social
- 1 feu d'hôtel



3. Planification d'exercice

Activations du PCS

- 2 crues de Seine
- 1 inondation quartier
- 4 pollutions de Seine
- 2 chutes neige
- 3 canicules
- Covid-19
- 1 feu de foyer social
- 1 feu d'hôtel
- Coupures réseaux eau



4. Les difficultés rencontrées

- **Le temps à consacrer pour obtenir un document opérationnel**
 - Recensement des moyens d'alerte
 - Les moyens existants et nécessaires pour la gestion de la crise
 - Les procédures à établir
 - Etc

4. Les difficultés rencontrées

- **Le temps à consacrer pour obtenir un document opérationnel**
- **La méconnaissance des services départementaux**
 - Le rôle de la VNF, DRIEE, etc.
 - Qui sont les référents en cas de crise ?
 - Les numéros d'urgence? 24h/24

4. Les difficultés rencontrées

- **Le temps à consacrer pour obtenir un document opérationnel**
- **La méconnaissance des services départementaux**
- **Pas d'annuaire de crise**

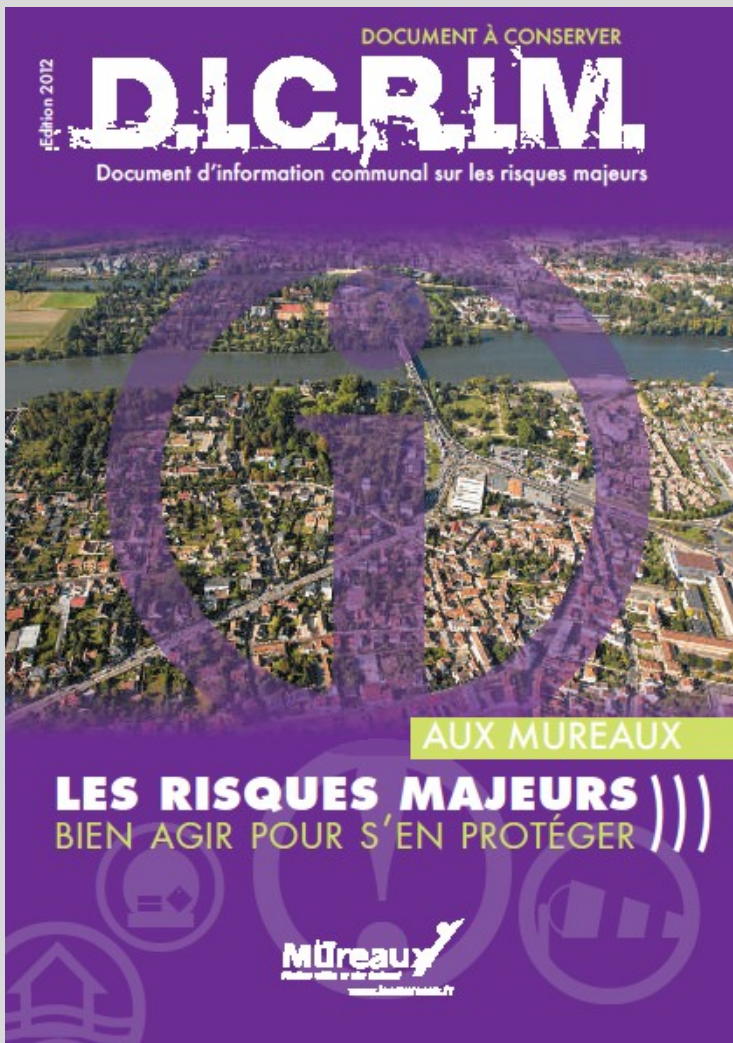
4. Les difficultés rencontrées

- **Le temps à consacrer pour obtenir un document opérationnel**
- **La méconnaissance des services départementaux**
- **Pas d'annuaire de crise**
- **Obligations des mises à jour,**

4. Les difficultés rencontrées

- **Le temps à consacrer pour obtenir un document opérationnel**
- **La méconnaissance des services départementaux**
- **Pas d'annuaire de crise**
- **Obligations des mises à jour,**
- **Le document doit être opérationnel H24, 7J/7**
 - Information/Formation des élus, des directeurs, agents
 - Mode dégradé si week-end, congés, etc.
 - Avoir des outils adaptés (tablette numérique, documents papier, cartes, etc).

Le DICRIM



SOMMAIRE

Édito	2
Risques majeurs : de quoi parle-t-on exactement ?	3
Qu'est-ce qui est prévu en cas de risque majeur ?	4
Comment lire ce document ?	5
Comment suis-je prévenu en cas de risque majeur imminent ?	6
Les risques NATURELS	9
> Les inondations	9
> Les tempêtes et vents violents	14
Les risques TECHNOLOGIQUES	18
> Les accidents de matières dangereuses	18
Informations pratiques	23

Pour aller plus loin
Le Plan communal de sauvegarde est disponible en téléchargement sur www.lesmureaux.fr

2

Édito

La Nature, aux Mureaux, est une fierté pour les habitants : notre ville est entourée de bois, elle dispose de nombreux parcs, elle se situe en bord de Seine, elle accueille une biodiversité rare en région francilienne...

Pourtant, parfois, la Nature se retourne contre nous et, d'amie, elle devient danger : nous en avons fait l'expérience par le passé et nul doute que ces temps reviendront.

Il faut donc nous y préparer.

Ce guide a pour objet de vous faire connaître les risques existants et ce qui est prévu pour y faire face s'ils devaient intervenir à nouveau.

Je vous engage donc à en prendre connaissance et à conserver ce document qui pourrait être amené à vous servir.

François Garay
Maire des Mureaux

Risques majeurs : de quoi parle-t-on exactement ?

Qu'est-ce qui définit un risque majeur ? Il s'agit de prendre en compte la probabilité d'une rencontre entre un événement potentiellement dangereux et un lieu sensible (logement, patrimoine naturel important, etc.).

D'une manière générale, le risque majeur peut se caractériser par de nombreuses victimes, des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : c'est la vulnérabilité qui mesure ces conséquences.

RISQUES MAJEURS

Les risques naturels

Inondations, séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones et tempêtes.

Les risques technologiques

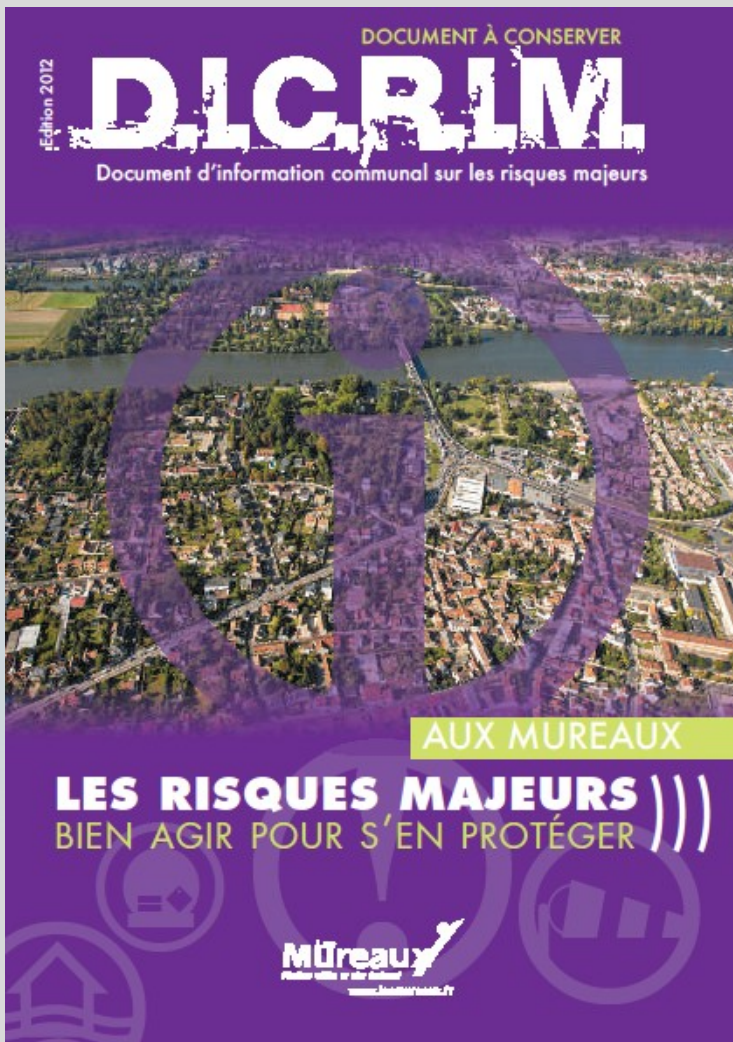
Nucléaire, industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage et transports collectifs.

En rouge : Les risques identifiés aux Mureaux



3

Le DICRIM



Qu'est-ce qui est prévu en cas de risque majeur ?

Face à ces risques majeurs, le Maire a obligation d'établir, en lien avec l'État, un Plan communal de sauvegarde pour les risques ne dépassant pas le territoire de la commune.

Le Plan de sauvegarde communal prévoit les situations de risques majeurs, les mesures à mettre en place pour les prévenir et les gérer le cas échéant, les informations à communiquer aux habitants, les contacts à prendre, etc. afin de gérer au mieux la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune.

Le **Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** est la déclinaison simplifiée de cet outil : il s'agit du document que vous tenez entre vos mains.

Le DICRIM décrit les risques présents sur la commune et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que :

- Les moyens de diffusion de l'alerte de la commune ;
- L'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques et notamment celles prises dans le cadre des pouvoirs de police du Maire ;
- La conduite à tenir / les consignes de sécurité à respecter selon les risques.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

→ Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005

Comment lire ce document ?

Ce document, à **conserver**, est mis à votre disposition, pour vous informer et vous guider en cas d'urgence et de risque.

IDENTIFIER LE RISQUE

→ QUEL RISQUE ?

Présentation des spécificités du risque concerné ainsi que les conditions dans lesquelles celui-ci peut apparaître.

→ LE RISQUE POUR LA COMMUNE

Comment la ville des Mureaux est-elle exposée à ce risque ? À quel moment ? Avons-nous déjà connu cela auparavant ?

→ LA PRÉVENTION DU RISQUE

Les mesures mises en place par la commune en cas d'urgence ainsi que les moyens d'information à destination des Muriatins.

LES BONNS REFLEXES

Ce document vous précise aussi les gestes à accomplir en cas de risques majeurs.

AVANT

Comment vous préparer à ce type de circonstance ?

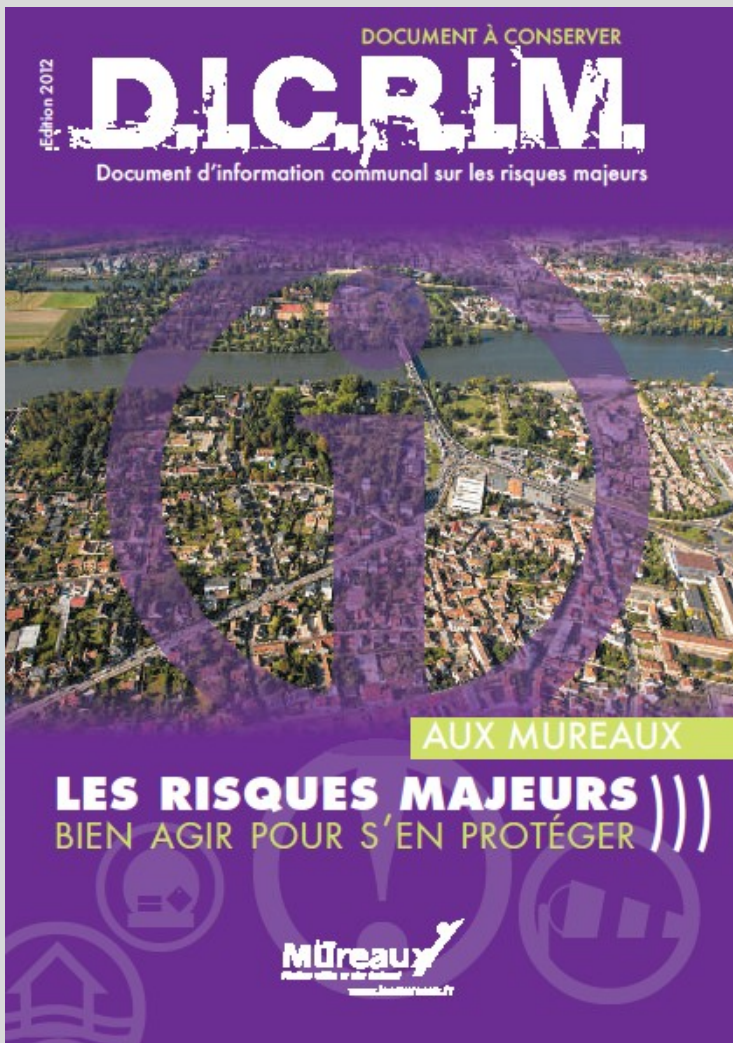
PENDANT

Que faire le moment venu ?

APRÈS

Des conseils et astuces pour agir au mieux

Le DICRIM



Comment suis-je prévenu en cas de risque majeur imminent ?

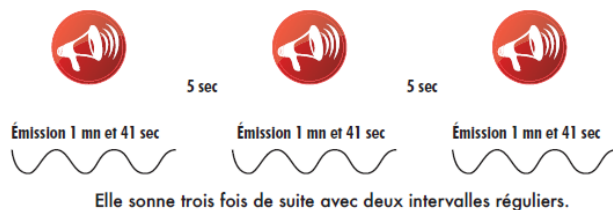
LE SIGNAL D'ALARME : LES SIRÈNES

Lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe (nuage toxique, accident nucléaire...), les sirènes permettent, de jour comme de nuit, d'attirer rapidement votre attention pour que vous preniez les mesures de sauvegarde appropriées. Ce dispositif est testé chaque premier mercredi du mois à 12h précises afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

OÙ ?

- 1 sirène située dans le secteur Bècheville
- 1 sirène située sur le toit de la mairie

COMMENT LA SIRÈNE SONNE-T-ELLE ?



LES BONS RÉFLEXES

- Se confiner et se mettre à l'écoute de la Presse et des radios locales
- Fin d'alerte : Émission prolongée 30 secondes

A NOTER

D'autres dispositifs d'alarmes sont activés en cas d'urgence afin de vous tenir informé :

- Dispositifs d'alerte mobile : les véhicules de la Police municipale et/ou la voiture tambour circulent en diffusant l'information par voie de haut-parleur ou affiches
- Radio locale : RVVS 96.2 FM
- Site Internet de la ville : www.lesmureaux.fr

Pour suivre au mieux les consignes de sécurité pendant l'incident : la radio

Mettez-vous immédiatement à l'écoute de France Inter ou de France Info. C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque ainsi que les premières consignes.

Le cas échéant, ces informations seront également diffusées sur Radio Vexin Val de Seine ou d'autres radios.

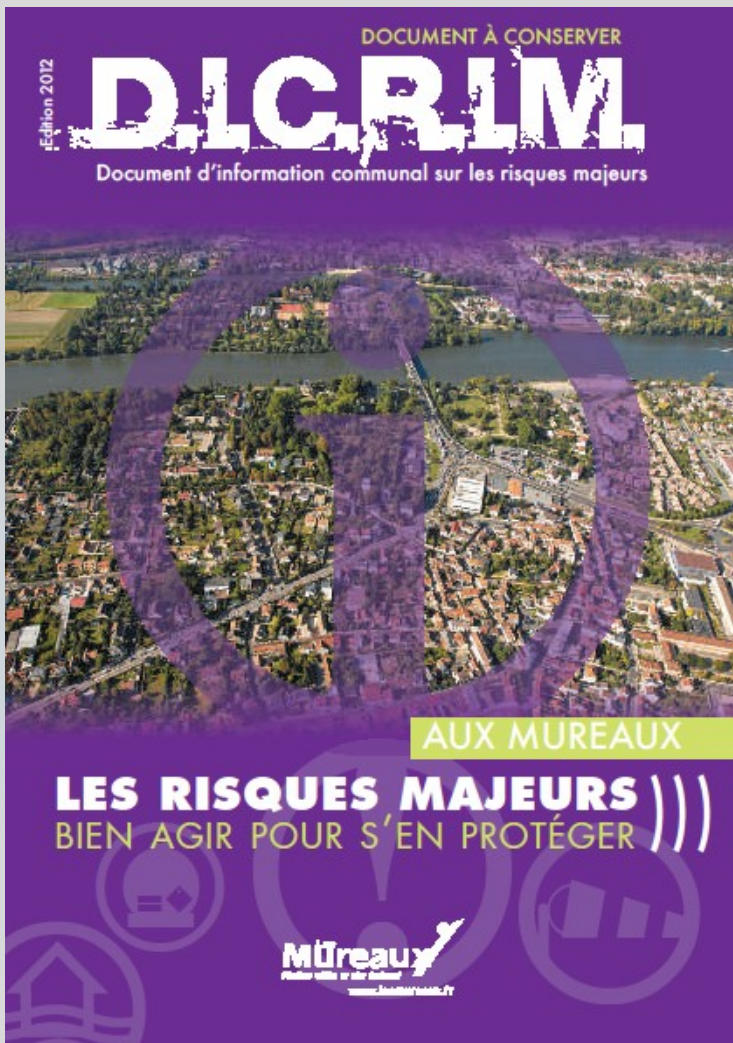
CONSEIL

LE KIT D'ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ

Vous pouvez prévoir de garder chez vous quelques éléments indispensables pour attendre à votre domicile la levée de l'alerte ou l'arrivée des secours. Sont notamment conseillés :

- Une radio portable avec des piles
- Une lampe de poche
- Des bouteilles d'eau potable
- Votre éventuel traitement en cours
- Vos papiers personnels
- Votre trousse de premiers secours

Le DICRIM



refuge phéc

En cas de déclenchement de l'alarme : se mettre à l'abri

CE QU'IL FAUT FAIRE

Au signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...)
- Éteindre la climatisation, le chauffage et la ventilation
- Se mettre à l'écoute de la radio : France Inter, France Info, Radio Vexin Val de Seine ou d'autres radios
- Suivre les instructions données par le message d'alerte diffusé par la Police municipale

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Au signal, il ne faut pas :

- Rester dans un véhicule
- Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) et fumer
- Quitter l'abri sans y être invité par les autorités.

8

refuge phéc

LES RISQUES NATURELS

Le risque d'inondation : les crues de la Seine

QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est un débordement d'un cours d'eau, le plus souvent en crue*, qui submerge les terrains voisins.

L'importance d'une inondation dépend :

- De l'intensité et de la durée des pluies ou de la fonte des neiges
- De la surface et de la pente du bassin
- De la végétation et de la capacité d'absorption du sol
- De la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

**Provoquée par des pluies importantes et durables.*

LE RISQUE INONDATION DANS LA COMMUNE DES MUREAUX

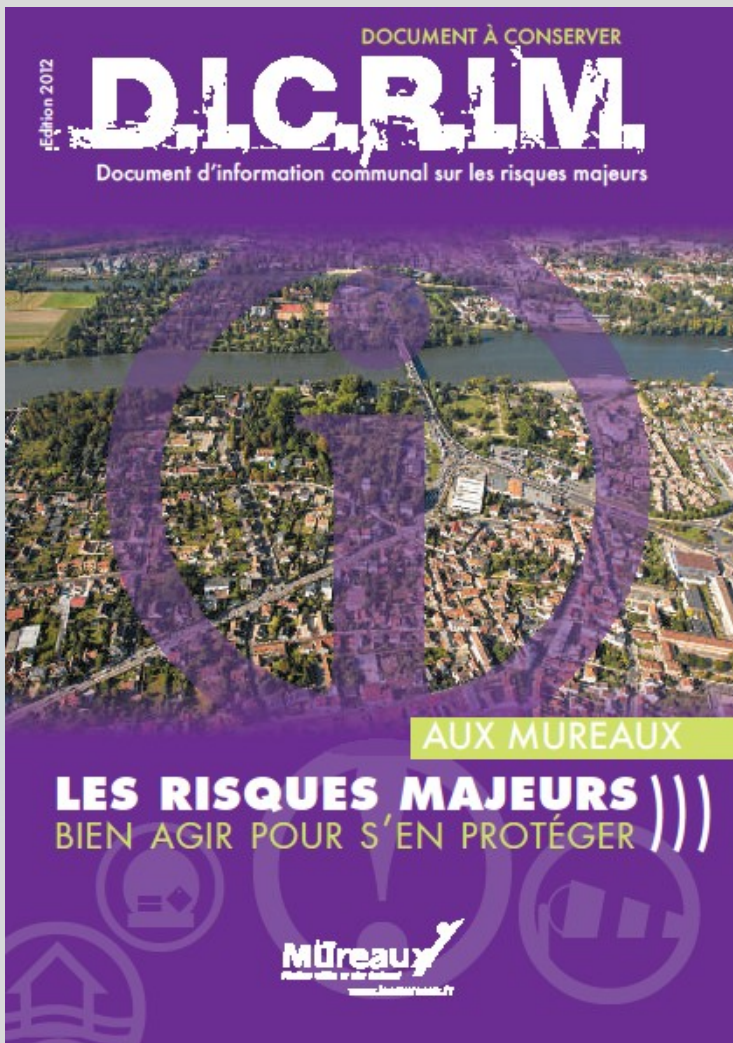
Les inondations occasionnées par le débordement de la **SEINE** sont définies par la diffusion lente de la crue et la remontée de nappes lors de la période de très hautes eaux.

HISTOIRE

- Inondations et coulées de boues du 2 octobre 2007
- Inondation et coulées de boues du 25 et 27 mars 2001
- Inondation, coulées de boues et mouvement de terrain du 25 et 29 décembre 1999
- Inondation et coulées de boues du 11 juillet 1984
- Inondation de 1910

9

Le DICRIM



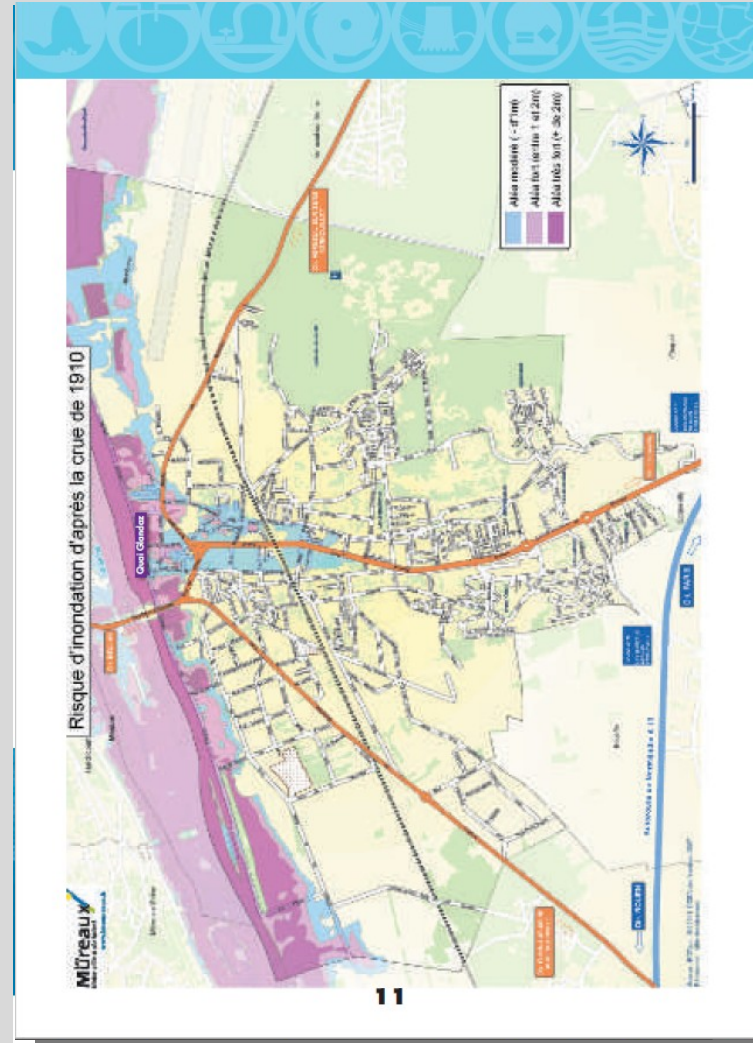
LES ZONES INONDABLES

Les zones susceptibles d'être inondées ont été déterminées à partir de la crue de référence de 1910 (crue dite centennale) et figurent sur la carte ci-contre.

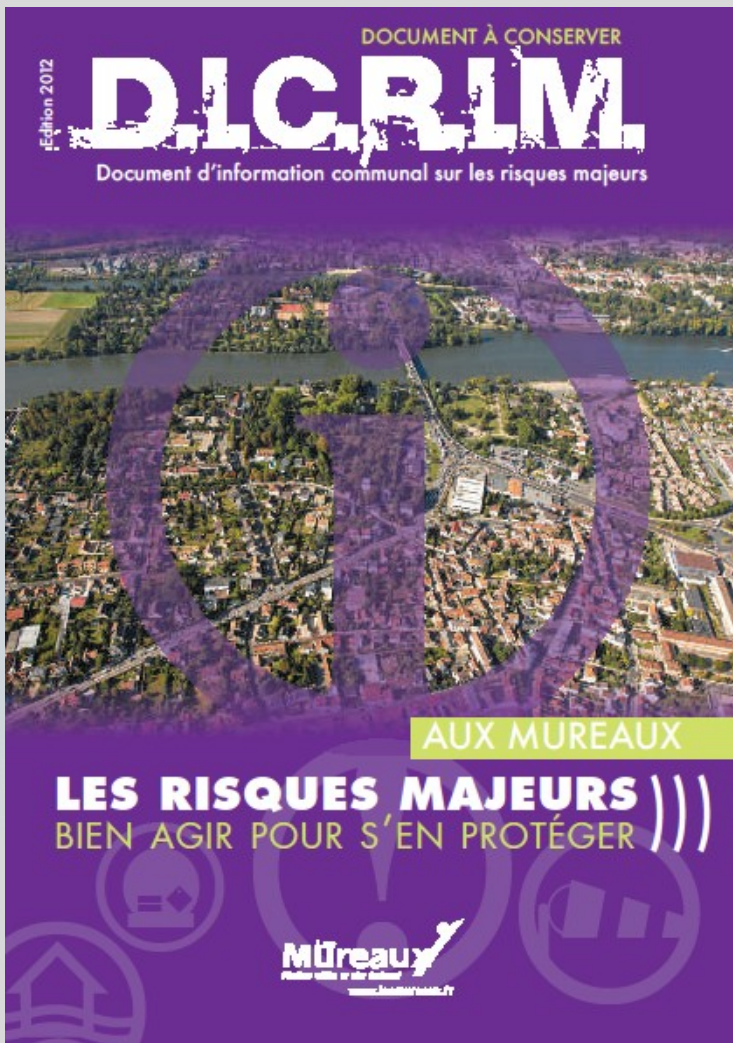
Dans ces zones, les sites et les infrastructures suivants sont particulièrement sensibles :

- La gare SNCF
- Le gymnase Pierre de Coubertin
- L'institut médico-éducatif Alfred Binet
- La résidence des personnes âgées Anne de Bretagne
- La station d'épuration
- La zone nord de l'aérodrome
- Les services publics suivants :
Le Centre des finances publiques, la Police municipale, le Commissariat et la Sécurité Sociale
- Certains axes routiers (cf. carte page suivante)

10



Le DICRIM



L'IDENTIFICATION ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

La ville des Mureaux considère le risque d'inondation à partir du moment où l'eau atteint **2 mètres** aux lieux les plus bas. La mairie mobilise son personnel pour informer les riverains du barrage de certaines rues dès qu'un seuil critique de 19,9 mètres est atteint au quai Glandaz (cf. carte précédente).

Dès que le seuil critique est franchi :

- Les voies deviennent impraticables
- Les habitations sont inondées
- L'assainissement et les services essentiels (eau, gaz, électricité,...) deviennent hors service

En relation directe avec Météo France, un service d'annonce des crues existe pour la Seine : la Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France (DRIEE-IF).

Dès que le seuil de vigilance est atteint, la DRIEE-IF alerte le Préfet qui, lui-même, informe le Maire si le risque pour la ville des Mureaux est élevé.

CONSEIL

OÙ SE RENSEIGNER ?

- La Mairie **01 30 91 37 37**
- Le Service de la Navigation de la Seine www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- DRIEE-IF, service prévention des risques et nuisances **08 20 03 18 72 / 73**
- Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/ **01 55 01 27 00**
- Numéro d'urgence pour les crues **01 39 49 76 00**

Le Maire vous retransmet ces informations et prend les mesures qu'il juge utiles pour atténuer ou éviter les conséquences de la crue.

12

LES BONS REFLEXES

AVANT

- Tenez-vous informé des risques météorologiques
- Fermez les portes et les fenêtres pour ralentir une éventuelle arrivée d'eau et, ainsi, limiter les dégâts
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettre hors d'atteinte vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques ainsi que les produits flottants.
- Ne téléphonez pas pour laisser les lignes libres pour les secours
- Tenez-vous prêt à éventuellement évacuer les lieux



PENDANT

- Si vous êtes en voiture, quittez votre véhicule
- Bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations pouvant être atteints par l'eau
- Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel scolaire s'occupe d'eux
- En cas d'évacuation, ne paniquez pas : quittez votre domicile et dirigez-vous vers les Centres d'Hébergement qui vous auront été désignés par les autorités

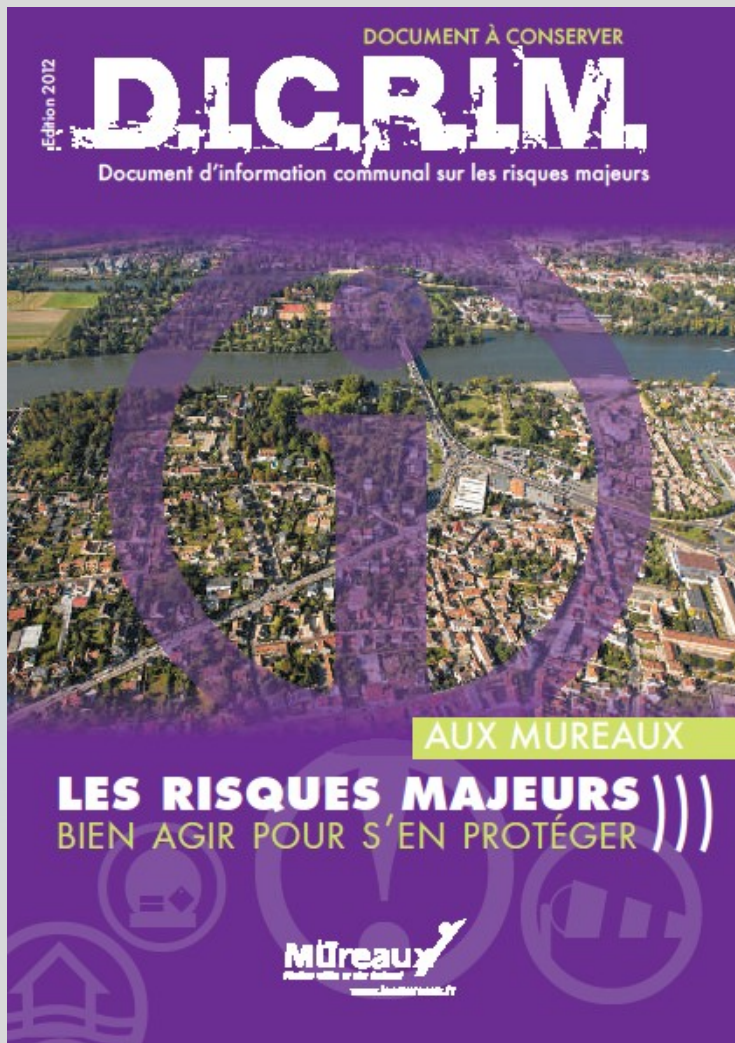


APRÈS

- Pompez l'eau de manière progressive, aérez, désinfectez et chauffez dès que possible
- Rétablissez l'électricité uniquement sur une installation sèche (intervention ERDF et GRDF)
- Faites l'inventaire de vos dommages et déclarez les dégâts à votre assureur.

13

Le DICRIM



LES RISQUES NATURELS

Le risque des tempêtes et vents violents

QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE ?

On parle de tempêtes lorsque la vitesse des vents dépasse 89 km/h. Les vents tempétueux produisent de nombreux dégâts : toitures arrachées, arbres cassés, bateaux coulés, etc. Dans certains cas, des maisons peuvent être gravement endommagées.

PRÉVISION

Elle repose sur les observations météorologiques et sur les conclusions qu'en tirent les spécialistes.

Météo France, chargée de surveiller l'évolution des intempéries, réalise actuellement des bulletins de prévisions sur une période de 7 jours avec une bonne précision sur l'apparition des tempêtes et leur trajectoire.

Ces bulletins sont transmis au Préfet dans le cas d'alerte orange ou rouge, qui informe les services de police, les secours et le Maire. Ce dernier relaye l'information aux Muriatins et décide des mesures à mettre en œuvre.

L'INFORMATION ET L'ALERTE

Au-delà de la prévision du temps, la procédure Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 h.

Pour la consulter en ligne : www.meteofrance.com

INFOS

Information Météo France : un classement en 4 couleurs

VERT >

Pas de vigilance particulière.

JAUNE >

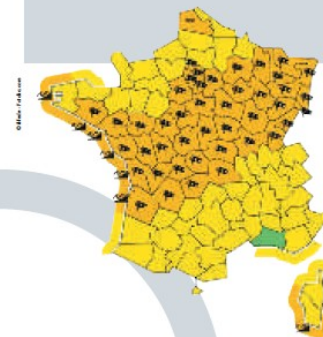
Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux.

ORANGE >

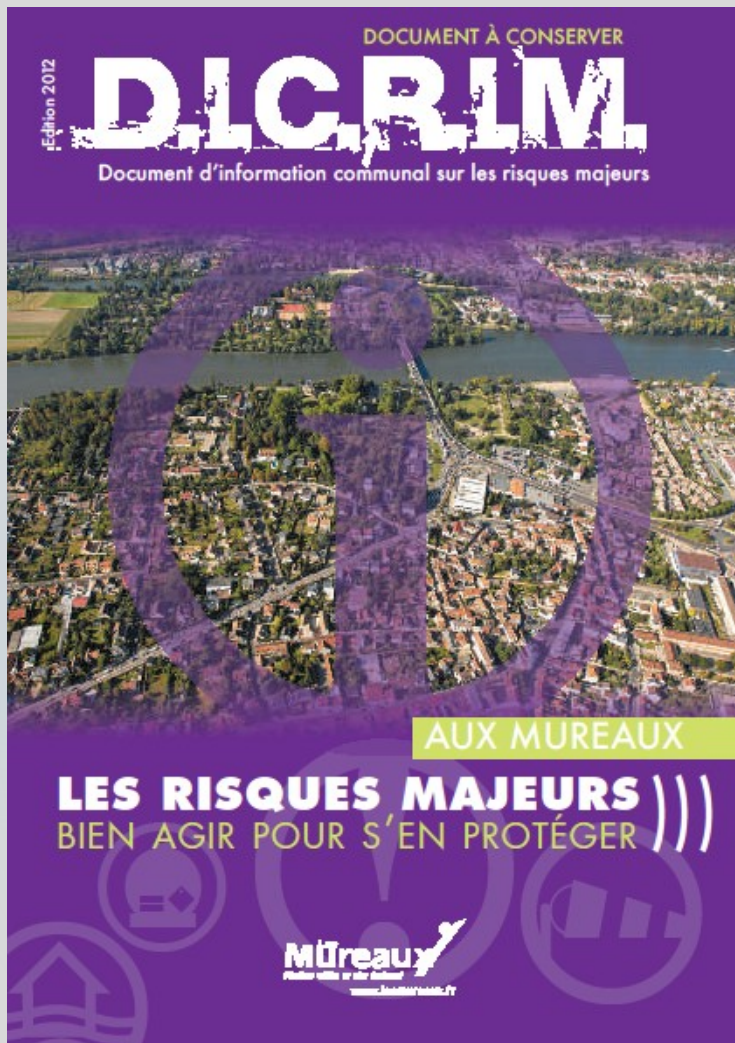
Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

ROUGE >

Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



Le DICRIM



LES BONS REFLEXES

AVANT

- Consultez la carte de vigilance sur www.meteofrance.com, suivez les informations météo via la télévision ou la radio
- Mettez à l'abri les objets susceptibles d'être emportés
- Abritez-vous
- Fermez les portes et les volets
- Rentrez les animaux et les matériels
- Éloignez-vous des bords de Seine et de l'étang du Sautour (chute de branches, risque de tomber à l'eau...)

PENDANT

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et consignes des autorités
- Restez à l'abri
- Évitez les déplacements
- En voiture, réduisez/adaptez votre vitesse
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision

APRÈS

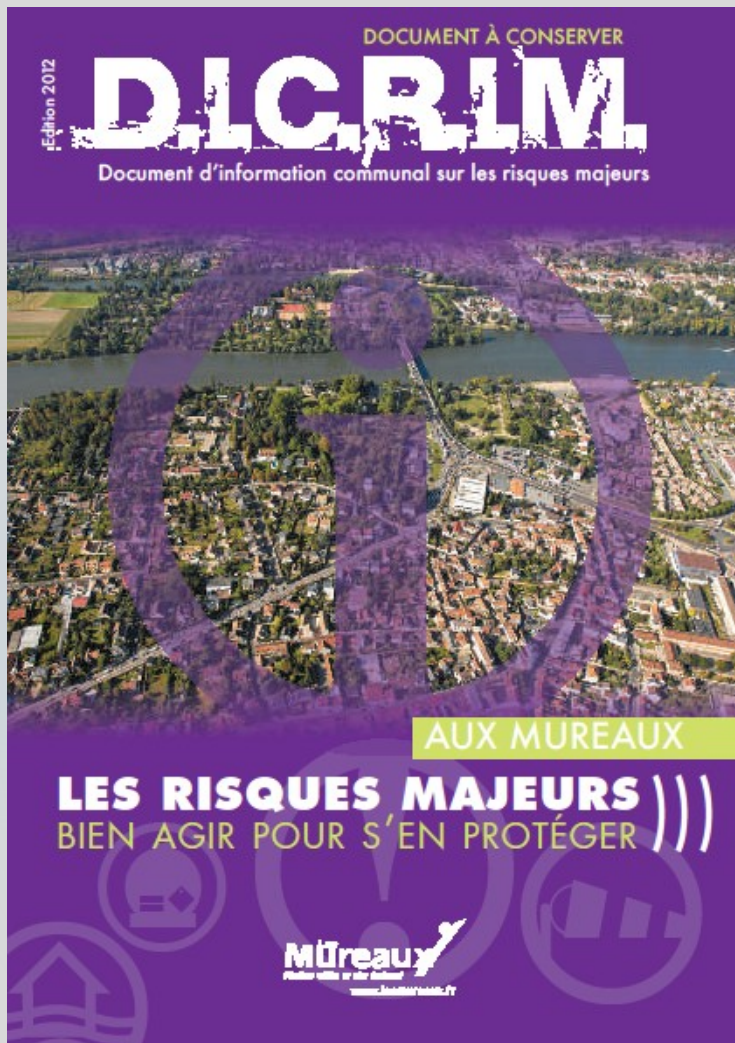
- Effectuez les réparations sommaires en évitant de vous mettre en danger
- Faites très attention aux câbles électriques et téléphoniques tombés ou cachés dans les feuillages

CONSEIL

OÙ SE RENSEIGNER ?

- La Mairie **01 30 91 37 37**
- Le Service de la Navigation de la Seine www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- DRIEE-IF, service prévention des risques et nuisances **08 20 03 18 72 / 73**
- Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France www.ile-de-France.ecologie.gouv.fr/ **01 55 01 27 00**
- Numéro d'urgence pour les tempêtes **01 39 49 76 00**

Le DICRIM



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le risque du transport de matières dangereuses (TMD)

Dans les agglomérations comme Les Mureaux, aucun endroit n'échappe à ce risque puisque l'existence d'installations commerciales ou industrielles nécessite souvent l'approvisionnement en produits dangereux. Il est nécessaire de connaître les bons réflexes.

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD) ?

Un accident TMD survient lorsqu'il y a un incident lors de l'acheminement (par voie routière, ferroviaire, fluviale, aérienne ou par canalisation) de ces matières. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

On peut observer trois types de possibilités, qui peuvent être associés :

→ **Explosion, incendie et/ou dégagement de nuage toxique.**

LES RISQUES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES AUX MUREAUX

))) Le TMD par voie ferrée

La ligne 3106 Paris Saint-Lazare, qui va vers le Havre et qui passe par Achères, traverse la commune des Mureaux. Elle permet le passage des trains de banlieue et des convois de marchandises, y compris de matières dangereuses.

))) Le TMD par voie fluviale

Le trafic sur la Seine est relativement élevé et le risque est surtout concentré autour des ports de Limay et de Conflans-Ste-Honorine. Les risques liés au transport par voie d'eau se caractérisent essentiellement par des déversements entraînant des pollutions.

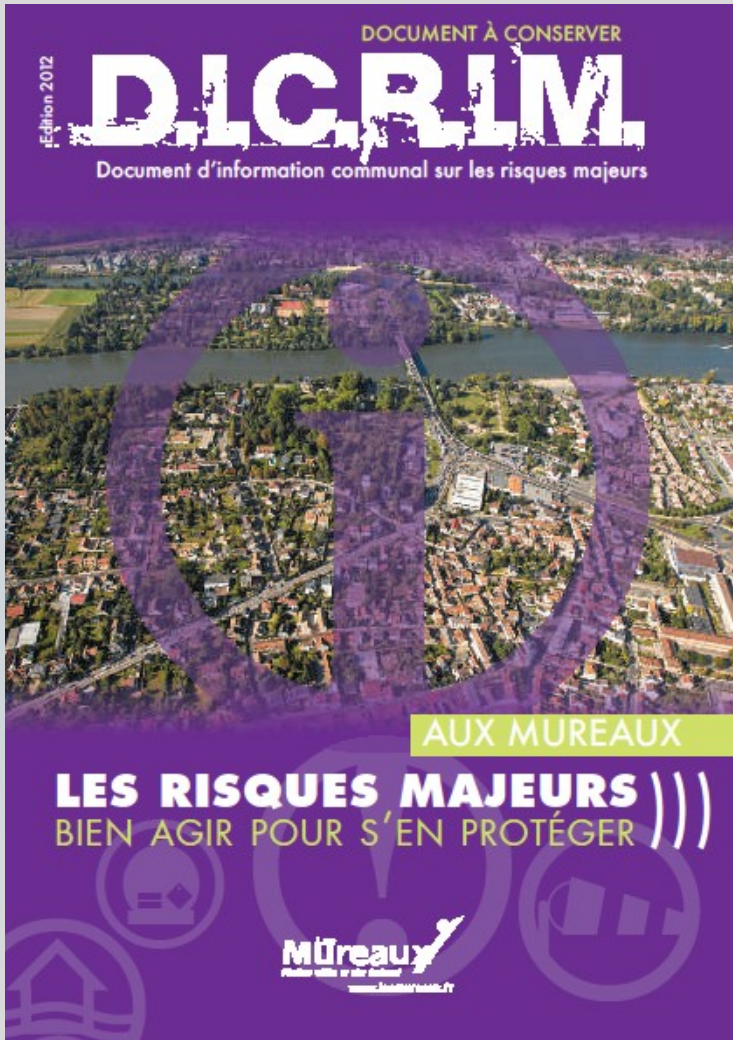
))) Le TMD par la route

Les itinéraires de transport de marchandises dangereuses par la route (que l'on évalue à 2/3 des TMD) ne sont pas connus.

Toutefois, la route départementale RD 14 (avenue du Maréchal Foch, Rue de Seine et le Pont de Meulan) et la route départementale RD 43 (avenue Paul Raoult et avenue de l'Europe) sont des axes qui supportent un flux important de véhicules et qui présentent un niveau de danger supérieur.

Enfin, plusieurs établissements de notre territoire sont susceptibles de recevoir des produits de matières dangereuses par la route en raison de leur activité même.

Le DICRIM



LA PROTECTION

En cas d'accident de TMD, vous serez informé du danger essentiellement par les sapeurs-pompiers, aidés par la Police nationale, la Police municipale et/ou les services municipaux, via un porte à porte ou par une voiture haut parleur selon la gravité de l'accident. La sirène peut également être mobilisée (cf. p. 6).

L'évacuation des Muriatins trop exposés au danger peut être possible. En fonction de la localisation de l'accident, les gymnases Colette Besson, Jean Macé, Pierre Brossolette et Pierre de Coubertin et d'autres établissements peuvent être convertis en centres d'hébergement d'urgence.

LA SIGNALISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

Deux moyens sont possibles pour reconnaître la nature du danger lors d'un accident de transport de matières dangereuses :

- Les pictogrammes
- Le code danger
- Le code matière et le code danger sont indiqués sur une plaque orange réfléchissante. Elle permet d'identifier les principaux dangers présentés par la matière transportée.

Code danger >

336

Code matière >

1230

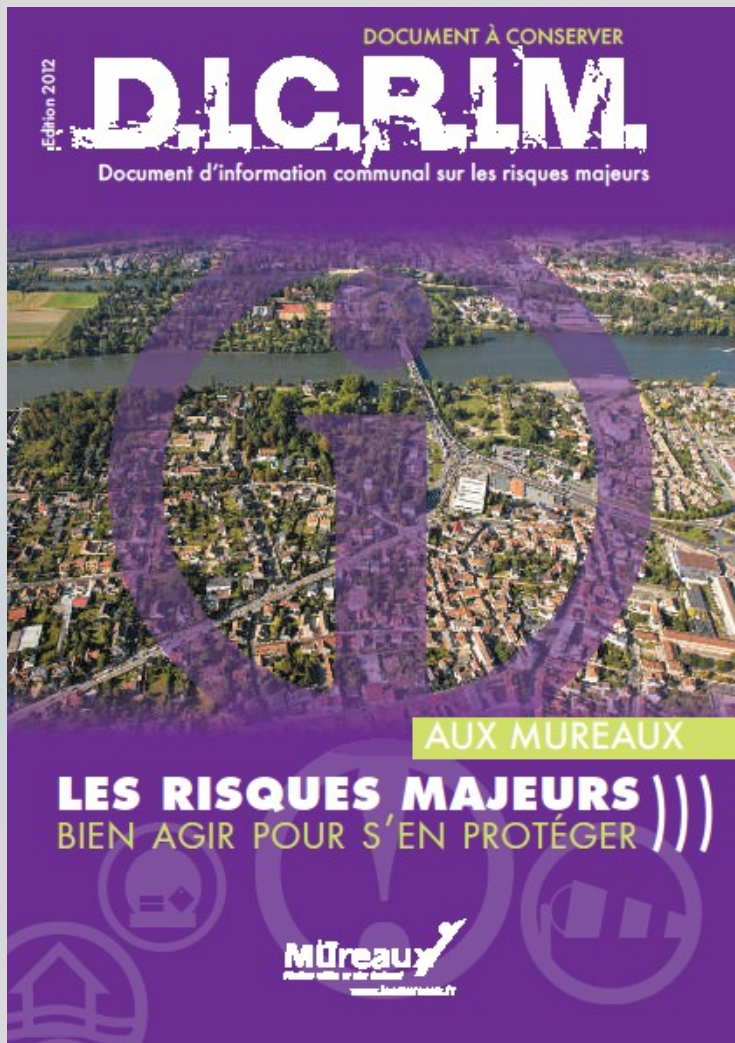
Ces codes peuvent vous être utiles en situation de témoin. En effet, pour faciliter les secours, vous pourrez les transmettre aux unités d'aide.

The page displays a grid of hazard pictograms with their corresponding codes and descriptions:

- 1.1** Explosif instable (divers 1.1, 1.2, 1.3)
- 1.4** Danger à l'explosion (divers 1.4)
- 1.5** Instable à l'explosion (divers 1.5)
- 1.6** Subj. à l'explosion (divers 1.6)
- 2.1** Inflammable gazeux (divers 2.1)
- 2.2** Inflammable liquide (divers 2.2)
- 2.3** Inflammable solide (divers 2.3)
- 2.4** Danger de feu (divers 2.4)
- 2.5** Matière comb. (divers 2.5)
- 2.6** Matière instable (divers 2.6)
- 3** Danger de feu (divers 3)
- 4** Danger de brulure (divers 4)
- 5.1** Matière toxique (divers 5.1)
- 5.2** Matière très toxique (divers 5.2)
- 6** Matière nocive (divers 6)
- 7** Matière radioactive (divers 7)
- 8** Matière corrosive (divers 8)
- 9** Matière très toxique (divers 9)

At the bottom, a photograph shows a white tanker truck with a red diamond-shaped hazard sign featuring a flame symbol and the number 3.

Le DICRIM



LES BONS REFLEXES

AVANT

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières dangereuses

PENDANT

Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte en précisant le lieu, le moyen de transport, les circonstances, l'estimation du nombre de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre
- Les victimes ne doivent pas être déplacées sauf en cas d'incendie
- Si un nuage toxique vient vers vous, il faut fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone et se laver en cas d'irritation voire se changer

Si vous entendez la sirène

- Confiniez-vous
- Bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation
- Eloignez-vous des portes et des fenêtres
- Ne fumez pas
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille
- Ne téléphonez pas
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Écoutez la radio



APRÈS

- Évaluez les dégâts et les points dangereux pour vous en éloigner
- Aérez le local où vous étiez
- Écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités
- Apportez une première aide à vos voisins en difficulté (personnes âgées et handicapées)

Informations pratiques



SITES INTERNET)))

- Mairie des Mureaux : www.lesmureaux.fr
- Le Service de la Navigation de la Seine : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France : www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr
- Météo France : www.meteofrance.com



RADIO)))

- France Inter FM : **87.8 ou 95.0 FM**
- France Info : **105.5 ou 92.1 FM**
- Radio locale : RVVS **96.2 FM**



TELEPHONES)))

- Mairie des Mureaux : **01 30 91 37 37**
- Police municipale : **01 30 22 22 22**
- Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France : **01 55 01 27 00**
- DRIEE-IF, service prévention des risques et nuisances : **08 20 03 18 72 / 73**

Le PCS

LES MUREAUX

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DEPARTEMENT
DES YVELINES

LES CRUES DE LA SEINE



Veille PCS	<p>Cette veille est mise en place dès que le niveau de la Seine atteint la cote de 18,50 mètres et que les prévisions météorologiques laissent présager une montée des eaux plus ou moins rapide. Il s'agit juste d'une mesure de vigilance et d'anticipation à un risque non présent, mais possible.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elle est constituée par le Directeur Général des Services et l'équipe en charge du PCS. 2. Elle consiste à effectuer des relevés très réguliers des niveaux à la barre du quai Glandaz et à l'écluse. (Prendre une heure de référence et s'y tenir tout au long de la crise) 3. Elle consulte très régulièrement le site de « Vigicrue », et particulièrement le tronçon des « Seine Yvelinoise ». 4. En fonction de la vitesse de la montée des eaux ou des prévisions, il faut anticiper les mesures à prendre et mettre en alerte les cellules « Sécurité » et « Logistique ».
A 18,50 mètres	L'équipe PCS est chargée d'effectuer les relevés du niveau de la Seine,
A 19,10 mètres	La DEPDD est avisée et prépare les plans des réseaux en prévision de la fermeture des vannes de refoulement des secteurs concernés. Procédure page 31
A 19,20 mètres	La DEPDD prend en charge la surveillance des réseaux rue Pierre Leroy.
A 19,40 mètres	<ul style="list-style-type: none"> • Dès la montée des eaux sur la voie Robert Arnaud en amont de la plage de la Sangle, un barriérage et un panneau d'information de « Danger » sont mis en place par les services techniques à la hauteur de l'Entrepôt. • La grille au niveau de « Cercle des voiles » est fermée (passe général des jardins), ainsi que l'accès tourniquet du chemin du Rouillard. Les arrêtés municipaux de fermetures et d'interdictions de circulation aux piétons sont affichés. • Contrôle du bon fonctionnement des matériels entreposés au CTM. (Moteur bateau, groupes électrogène, pompes d'épuisement/assèchement, etc.). • Contrôle du bon fonctionnement des moyens du CTM. (Matériels d'épuisements, éclairages, de signalisation/barriérage, stock de parpaings et bastaings pour les passerelles, présence bateaux à fond plat et essai du moteur 6 cv, groupe électrogène, etc.) • Edition des flyers par le service de la communication externe, pour l'information à la population • Edition par la DSI, des cartographies des personnes vulnérables/PPRI, établissements publics, etc. • Achat des matériels nécessaires (prendre en compte la saison) .Budget DGS/PCS
A 19,50 mètres	<ul style="list-style-type: none"> • Porter une attention sur la montée des eaux dans la propriété située au 23 rue Pierre Leroy

Le PCS

<p>Mesures de vigilance de la cellule de crise</p>	<p>Garder à l'esprit et anticiper les risques induits sur la ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La surveillance des habitations situées en zone inondable. 2- La difficulté d'élimination des déchets 3- Saturation des réseaux d'assainissements 4- Les circulations routière et ferroviaire perturbées 5- La fermeture de certains établissements publics 6- Les coupures momentanées de la fourniture électrique et leurs incidences sur tous les systèmes à alimentation électrique (signalisation routière, chauffage, réfrigération, éclairage, ordinateurs) 7- La pénurie des matériels et matériaux 8- La mauvaise qualité de l'eau du réseau et les baisses de pression 9- L'irrégularité des approvisionnements (alimentation, carburants, monnaie, ...) 10- La saturation des communications téléphoniques 11- Pas d'évacuation de sinistrés la nuit par les Sapeurs-Pompiers
<p>A 20,55 mètres (Niveau maxi crue 2016)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Entrepôt: 35 m2 de surface inondée sans incidence pour l'activité commerciale • Le restaurant "Les Voiles", la zone est inondée jusqu'à l'escalier du pavillon donnant rue du Rouillard, • L'écluse est bientôt à son seuil de débordement. • Voir avec la VNF pour s'assurer de la bonne prise en compte des locataires de l'île et de leur évacuation si nécessaire (coupure électrique, passerelle inaccessible, etc.)
<p>20,60 mètres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inondation du début de la chaussée angle rue des Prés, • L'eau s'écoule par l'avaloir au 23 rue Pierre Leroy • Le pavillon au 53 bis est le premier à être inondé. Relogement des habitants par le propriétaire. Coupure Enédis. • Les véhicules de la casse doivent avoir quitté le terrain • Préparation des moyens de rétention des hydrocarbures stockés sur la plateforme dans le hangar des Locaux RE.
<p>A 20,70 mètres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inondation de la rue Pierre Leroy par la propriété située au n°23. • Anticiper l'ouverture d'un centre d'hébergement (mobilisation de personnels, repas, lits, sanitaires, etc.) • Voir avec la cellule opérationnelle du département pour les besoins. • Mise en fourrière des derniers véhicules stationnés dans les rues.
<p>A 20,80</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les premières coupures électrique par Enédis, sont effectuées rue Pierre Leroy et au quai Glandaz • Les premières évacuations rue Pierre Leroy sont effectuées par les Sapeurs-Pompiers • Le centre d'hébergement est prêt à accueillir les sinistrés • La Police Municipale est chargée de la surveillance de la zone et des habitations évacuées.

2- Le gymnase Pierre de Coubertin

Afin d'éviter que la montée des eaux ne dégrade les locaux, il est nécessaire dès la cote de **19,60 mètres** de procéder à la mise en œuvre des mesures de protection du Gymnase Coubertin:

- 1- Evacuation des véhicules du parking
- 2- Pose de barrières interdisant l'accès du site
- 3- Vérification du bon fonctionnement de la prise électrique nécessaire à la pompe d'aspiration (Pour le refoulement de l'eau dans l'ovoïde des eaux pluviales).



- 4- Le regard situé face à la prise électrique, est à fermer (**Pas à droite**). La clé de la vanne est au magasin PCS. Il faut une pompe électrique pour refouler l'eau dans le réseau ovoïde des eaux pluviales. (Idéalement 120m3/h) (Des pompes de 21 m3/h sont à percevoir au magasin du PCS). Les clés du magasin sont au CSU. **Retex 2018**: 2 pompes de 21m3/h ne sont pas suffisantes pour optimiser l'action de refoulement.

Le PCS

4- Le préfabriqué Paul Bert/ Ecole Jean Zay maternelle

Il est important de protéger cet établissement qui accueille 7 classes de maternelle. Il est situé en contre-bas du parking aérien de la résidence de la « Sablière ».
Le bailleur a des pompes de relevage nécessaires pour le refoulement des eaux du parking. Toutefois, en cas de panne comme en 2018, le risque potentiel d'écoulement de gros volumes d'eau sur le terrain d'implantation du préfabriqué est important. En cas d'inondation, le plancher en bois de la structure risque d'être fortement endommagé. Cela peut obliger la ville à fermer les classes et orienter les élèves vers d'autres écoles..

- 1- Vérifier très régulièrement le niveau dans le tampon situé à l'arrière du bâtiment.
- 2- S'assurer auprès du bailleur du bon fonctionnement des deux pompes de relevage
- 3- Voir avec la faisabilité de mettre une pompe de 21 m3/heure dans le tampon et vérifier son efficacité en cas de mise en œuvre.



8. Les équipes spécialisées des Sapeurs-Pompiers (CMIC)

En cas d'accident de TMD, il sera fait appel soit à la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC), soit à la Cellule Mobile d'Intervention Radiologique (CMIR).

La CMIC est une unité départementale des Sapeurs-pompiers. Elle a pour mission d'informer les services de secours des dangers potentiels présentés par les produits et de déterminer avec les autorités compétentes les actions de protection et de sauvegarde à réaliser.

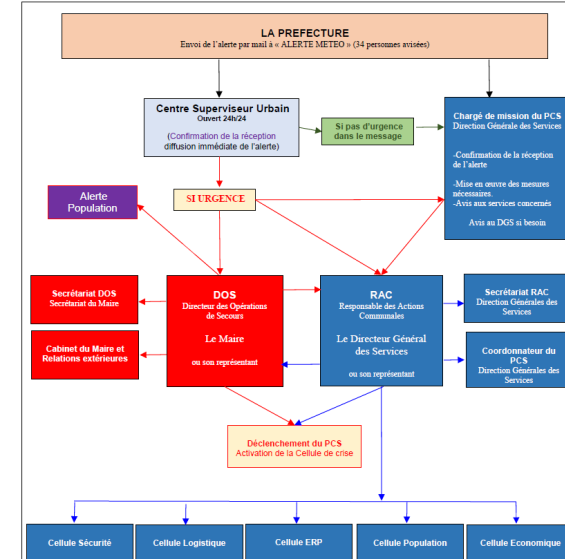
- La CMIC est une unité spécialisée de secours chimique. Il existe 2 niveaux dans sa structure organisationnelle :
- la cellule de reconnaissance est rapide et aisément mobilisable. Elle répond de manière urgente à une situation par la détection et la localisation du danger, puis par la mise en place de mesures immédiates.
 - La cellule d'identification dispose de moyens d'intervention plus complets (mesures, détection, colmatage, récupération et traitement). Elle évalue les conséquences prévisibles d'un sinistre et conseille le Directeur des secours.

La CMIR est une entité instituée pour faire face au risque radiologique et a donc une mission spécifique d'assistance technique d'urgence, complémentaire aux moyens des Sapeurs-pompiers locaux, en cas d'incident ou d'accident à caractère radiologique.

Les risques sont ceux d'irradiation, due au rayonnement radioactif des matières transportées, et de contamination, liée au contact, puis au transport involontaire de matière radioactive.



Schéma de la prise en compte de l'alerte



LES MOYENS D'ALERTE AUX MUREAUX

Moyen d'alerte	Description	Utilisation	Observation
Sirènes d'alerte communales	1 sirène située sur le toit du groupe scolaire Jules ferry dans le secteur BECHEVILLE 1 sirène située sur le toit de la mairie	Déclenchement pour tout type de risques à cinétique rapide par les maires ou le préfet	
Mégaphones	01 dans le camion de la Police Municipale		
Ensemble mobile d'alerte	02 fixes, sur les véhicules de la Police Municipale 01 fixe sur le véhicule tambour communal	Utilisation par la commune ou les sapeurs-pompiers.	
Panneau à message variable	Panneau installé place du 08 mai 45 face à la gare	Annonce en temps normal d'événements (ex : manifestations) Gestion des flux de circulation en cas d'alerte	
Radio locale	RVVS 96.2 FM		
Autres Moyens	Klaxon continu de véhicule Porte à porte Cloches, etc.	Ces Moyens peuvent être utilisés en l'absence de moyen spécifique d'alerte	Nécessité d'informer préalablement la population des modalités retenues